

1^{er} et 2 février 2023

Le Conseil supérieur du notariat, l'équipe du 118^{ème} Congrès des notaires et l'AUREP vous proposent d'assister au

Journées notariales du Family Office

Aux Espaces Diderot
10 rue Traversière
75012 Paris

Inscription

en ligne sur Agate

<https://adnovportail.agate-erp.fr>



AUREP



10h00

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Thierry DELESALLE, Notaire à Paris

10h05-11h15

01 - PRÉSENTATION DU FAMILY OFFICE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET RÈGLEMENTAIRE

Bertrand SAVOURE, Notaire à Paris

11h15-12h30

TABLE RONDE ANIMÉE PAR BERTRAND SAVOURÉ SUR LE THÈME « PÉRIMÈTRE DE LA PRATIQUE DU FAMILY OFFICE ET INTERPROFESSIONNALITÉ »

Frédéric CROT, Président de l'AFFO (Association Française du Family Office) | Myriam COMBET, Family Officer, Intuitae Multi Family Office | Valéry BARBAGLIA, Responsable du Family Office, Banque OBC-Neuflize

12h30-14h00

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

14h00-15h30

02 - DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE À LA GOUVERNANCE FAMILIALE

Marie-Noëlle de PEMBROCKE, Présidente Fondatrice Pembroke Family Office, Intervenante AUREP

15h30 -17h00

TABLE RONDE ANIMÉE PAR THIERRY DELESALLE SUR LE THÈME « LE PROJET D'ENTREPRISE (AUDIT DE LA CLIENTÈLE, RÉMUNÉRATION, BUSINESS MODEL, DÉONTOLOGIE, OUTIL INFORMATIQUE ET AUTRES): RETOURS D'EXPÉRIENCE »

Catherine ORLHAC, Président de l'AUREP | Paul-André SOREAU, Conseil en gestion de patrimoine et associé fondateur de Altride Family Office | Benoit MATET, Notaire à Quissac | Patrick ZOUDE, Consultant, coach, formateur Reliances | Frédéric LUCET, Multi Family Officer, agrégé en droit



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

09h30-11h00 03 - ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE : L'AFFECTIO FAMILIAE

Caroline NICOLAS, Consultante pour les familles, Héliotropes

11h00-12h30 TABLE RONDE ANIMÉE PAR PASCAL PINEAU, COACH AUPRÈS DES FAMILLES, METISSE CONSEIL, SUR LE THÈME « L'UTILITÉ DE LA MÉDIATION DANS LE FAMILY OFFICE »

Frédéric AUMONT, Notaire à Lyon | Hubert MROZ, Notaire à Roubaix

12h30-14h00 COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

14h00-15h30 04 - COMMENT STRUCTURER LE PATRIMOINE IMMOBILIER DU GROUPE FAMILIAL ?

William ALTIDE, Conseil en structuration d'entreprise, Intervenant AUREP

15h30 -17h00 05 - « INTÉGRER L'ASPECT TRANSGÉNÉRATIONNEL DANS LA TRANSMISSION » SOUS L'ANGLE CAS PRATIQUE D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Alexandre THUREL, Notaire à Lyon | Marjorie GRAND, Notaire à Valence



Modalités pratiques préalables

HORAIRES

Mercredi 1er février 2023 (10h-17h30)

Jeudi 2 février 2023 (09h30-17h00)

DROITS D'INSCRIPTION

700 € HT pour les 2 journées

FORMAT

En présentiel

OBJECTIFS

Les participants seront capables, à l'issue de cette formation, d'appréhender certaines pratiques notariales du family office, d'acquérir des savoirs clés, le tout en accord avec la réglementation en vigueur à la date de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires en exercice et collaborateurs exerçant leur fonction au sein d'un office notarial.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

Intervenants de l'AUREP et du 118^{ème} Congrès des notaires de France, notaires et intervenants d'autres professions, experts des thématiques concernées.

MOYENS TECHNIQUES

Formation accompagnée de support(s) numérique(s) : support d'intervention des formateurs et/ou support de cours. Si formation suivie en visioconférence : animation dispensée avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur et d'une connexion internet suffisante. Les accès à la visioconférence seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences se fait au moyen d'exemples et d'études de cas.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription se fait via le portail adnovportail.agate-erp.fr de manière individuelle, muni de l'identifiant Idnot (Si vous n'avez pas de compte ID.NOT, merci de bien vouloir contacter la Hotline ADNOV au 0800 710 620).

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES NOTAIRES

Cette formation est habilitée par le C.S.N. dans le cadre de l'obligation de formation continue des notaires. Pour les offices labélisés cette formation est habilitée dans le cadre des 14 heures de formation obligatoire par an pour le renouvellement du label.

Lieu

ÉCOLE DU NOTARIAT - ESPACE DIDEROT

10 rue Traversière, Paris 12^e

ACCÈS EN TRANSPORTS EN COMMUN

Gares : Gare de Lyon et d'Austerlitz

Gare Montparnasse à 20mn en Bus 91 – arrêt Diderot – quai de la rapée

RER : A et D

Métro : Ligne 1 station Gare de Lyon (sortie 1 – Boulevard Diderot)

Ligne 14 station Gare de Lyon (Sortie 13 – Rue Van Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63 / 65 / 87 / 91

Cars Air France – Orly et Roissy CDG

Parkings : Lyon-Diderot / 198 Rue de Bercy

Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département de la formation du Conseil supérieur du notariat par écrit à l'adresse : formation.csn@notaires.fr ou par téléphone au 01.44.90.30.01.

Date limite des inscriptions

23 janvier 2023 (le nombre de places étant limité à 320 personnes en présentiel celles-ci seront attribuées par ordre d'inscription). Possibilité de s'inscrire au delà de cette-date en fonction des places disponibles restantes.

AVEC LE CONCOURS DE

